

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 mai 2016

RELATIF À LA TRANSPARENCE, À LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET À LA
MODERNISATION DE LA VIE ÉCONOMIQUE - (N° 3623)

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° CL9

présenté par

Mme Kosciusko-Morizet, M. Morel-A-L'Huissier et M. Martin-Lalande

ARTICLE 8

Supprimer l'alinéa 12.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement a pour objet de supprimer une disposition rendue inutile du fait de la modification du I du présent article.